

- Procéder à la déclassification "d'élément du patrimoine à préserver" de la Maison de l'Intelligence Artificielle (route des Lucioles) ;
- Intégrer le stationnement cyclable dans les articles 12 du règlement. Le Département souhaiterait voir apparaître une définition du quota de place, des précisions sur la sécurisation des stationnements, l'accessibilité des locaux 2 roues, ainsi que la présence de bornes de recharge.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.



Christelle BIZET
Directrice de l'attractivité territoriale